

Femmes et politique en Roumanie et en Belgique dans l'entre-deux-guerres

Petrescu, Alexandra

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Petrescu, A. (2006). Femmes et politique en Roumanie et en Belgique dans l'entre-deux-guerres. *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 6(3), 641-665. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-56228-8>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0>

Femmes et politique en Roumanie et en Belgique dans l'entre-deux-guerres

ALEXANDRA PETRESCU

Pendant la période de l'entre-deux-guerres le droit de vote des femmes a été, pour tous les pays européens, une cible des féministes qui ont mené une activité continue pour la reconnaissance des droits politiques des femmes. Ce qui nous intéresse dans notre recherche est le cas de la Roumanie et de la Belgique, deux pays où les féministes ont lutté, pareillement ou différemment, pour obtenir les droits politiques. La comparaison entre les types d'action utilisés par les femmes belges et roumaines est un des buts de notre travail, qui utilise à la fois l'approche sociologique et historique, en essayant de trouver une lecture plurielle du féminisme et de sa lutte pour les droits politiques. Ce que nous pensons est que l'histoire (du droit de vote des femmes, dans notre cas) n'est pas une simple reconstitution, mais une reconstruction renouvelée du passé en fonction du présent.

Même si la science politique est une discipline récente et l'étude des partis politiques n'a démarré qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale¹, les actions des femmes pour le droit de vote jusqu'en 1944 sont des actes politiques, parce que le féminisme même est un acte politique, une prise de position politique². Le féminisme et le politique sont intrinsèquement liés, comme observe Florence Rochefort³, et nous ne pouvons pas analyser un de ces deux éléments, sans analyser l'autre.

La perspective comparative que nous choisissons est une des caractéristiques de l'histoire des femmes, comme observe Éliane Gubin⁴, mais cette comparaison doit tenir compte du contexte politique national, de la spécificité de chaque pays. Le choix de la Roumanie et de la Belgique comme termes de la comparaison s'explique par les liaisons qui s'établissent entre les deux pays dès le XIX^e siècle. La Roumanie est appelée «la Belgique de l'Orient» à partir de 1867, dans un article publié par Victor Cosse qui parle de la participation roumaine à l'exposition universelle⁵. Ce

¹ Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (édité par), *Les partis politiques en Belgique*, 2^e édition revue et augmentée, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1997, p. 7. Il s'agit du livre fondamental de Maurice DUVERGER, *Les partis politiques*, 1951. Nous devons aussi prendre en compte le livre de Duverger dédié au rôle politique de la femme, *The Political Role of Women*, UNESCO, Paris, 1955.

² Sylvie CHAPERON, «Reprendre l'histoire du féminisme», in Anne-Marie SOHN, Françoise THÉLAMON (colloque organisé par), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible?*, Librairie Académique Perrin, Paris, 1998, p. 210.

³ Florence ROCHEFORT, «Réflexions à propos de l'histoire du féminisme», in Anne-Marie SOHN, Françoise THÉLAMON (colloque organisé par), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible?*, cit., p. 199.

⁴ Éliane GUBIN, «La citoyenneté féminine. Réflexions sur le suffrage des femmes à partir de l'exemple de la Belgique», *Provence historique*, Fascicule 186, 1996, p. 583.

⁵ Laurențiu VLAD, «Propagandă și identitate. România și Expoziția universală de la Bruxelles din 1935», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. I, no. 3, 2001, p. 711.

syntagme se maintient jusqu'en 1935, l'année de la participation de la Roumanie à l'exposition universelle de Bruxelles, quand dans le discours inaugural, Alexandru Tzigara-Samurcaș parle de la Roumanie qui était fière d'être appelée «la Belgique de l'Orient». Il parle aussi de l'enthousiasme du peuple roumain épris des progrès éblouissants de la Belgique que la Roumanie s'est efforcée d'imiter¹. L'explication de ce rapprochement entre les deux pays se trouve dans le domaine économique (la Belgique est au début du XX^e siècle le plus important importateur des produits roumains), au niveau des relations de parenté qui s'établissent entre les deux rois, Carol I et Léopold II (par le mariage de Maria de Hohenzollern, la sœur de Carol I avec Philippe de Flandre, le frère du Léopold II), mais surtout en ce qui concerne l'architecture constitutionnelle de la Roumanie, qui s'inspire du modèle belge.

La ressemblance entre les deux pays du point de vue constitutionnel nous semble la plus importante². La Belgique est la première démocratie qui introduit en 1893 le vote obligatoire, innovation qui est empruntée par la Roumanie en 1918, l'année de l'adoption de la Loi électorale dans l'Ancien Royaume et la Bessarabie³. Le vote obligatoire reste un élément central de la Loi électorale roumaine de 1926 mais son caractère démocratique disparaît après l'instauration de la monarchie autoritaire de Carol II. Nous pouvons parler ainsi d'une Constitution «importée», comme Daniel-Louis Seiler parle de la Belgique (un État «importé»), en se référant à sa Constitution qui s'inspire du modèle étatique français (et en moindre mesure hollandais)⁴.

La question principale de notre recherche est quelle a été l'évolution de la participation à la vie politique des femmes roumaines et belges à partir de 1921 (l'année de l'obtention du droit de vote communal par les femmes belges) jusqu'en 1944? Dans notre recherche l'objet d'étude est la comparaison entre la Roumanie et la Belgique, en prenant en compte le régime politique des deux pays envisagés, la monarchie parlementaire, qui devient en 1938 autoritaire en Roumanie. La comparaison veut se concentrer sur l'accès des femmes roumaines et belges au champ politique.

L'hypothèse de recherche est que l'inclusion des femmes dans le champ politique en Roumanie et en Belgique suit le même parcours, avec des différences qui résultent de la spécificité de chaque pays (les trois clivages en Belgique: clérical/laïque, bourgeois/prolétaire, francophone/flamand⁵) et du contexte politique national.

Pour rendre compte de la comparaison entre l'accès des femmes roumaines et belges à la vie politique nous utilisons le modèle de Stein Rokkan⁶ qui parle de

¹ *Ibidem*, p. 705. Pour une image complète sur la «Belgique de l'Orient» v. Laurențiu VLAD, *Pe urmele «Belgiei Orientului». România la expozițiile universale sau internaționale de la Anvers, Bruxelles, Liège și Gand (1894-1935)*, Nemira, București, 2004.

² Ioan C. FILLITI, *Izvoarele Constituției de la 1866*, Tipografia ziarului *Universul*, București, 1934. En ce qui concerne les origines du parlementarisme belge, v. Paul MAGNETTE, «Le régime parlementaire. De l'orléanisme au fédéralisme», in Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE, Paul MAGNETTE (sous la direction), *Gouverner la Belgique. Clivages et compromis dans une société complexe*, Presses Universitaires de France, Paris, 1999, pp. 71-84.

³ Matei DOGAN, «Regimul politic și clasa politică în România interbelică», in IDEM, *Sociologie politică. Opere alese*, trad. roum. L. Lotreanu, N. Lotreanu, Editura Alternative, București, 1999, p. 141; Cristian PREDA, «Influența sistemelor electorale asupra sistemului de partide în România interbelică», *Studia Politica, Romanian Political Science Review*, vol. II, no. 1, 2002, p. 19.

⁴ Daniel-Louis SEILER, «Un État entre importation et implosion: consociativité, partitocratie et lotissement dans la sphère publique en Belgique», in Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE, Paul MAGNETTE (sous la direction), *Gouverner la Belgique...cit.*, pp. 15-50.

⁵ Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE, *Les partis politiques en Belgique*, cit., pp. 7-24.

⁶ Stein ROKKAN, *Citizens, Elections, Parties*, Universitetsforlaget, Oslo, 1970.

quatre seuils qui doivent être franchis pour accéder au système parlementaire: la légitimation, l'inclusion, la représentation et le pouvoir exécutif. Les premiers deux seuils nous intéressent pour notre recherche parce qu'ils représentent les premières deux étapes du féminisme roumain et belge dans la période 1929-1944.

Un autre modèle que nous voulons utiliser est celui spatial dans lequel un espace géométrique peut rendre compte d'un espace psychologique ou culturel. En utilisant ce modèle nous voulons analyser les distances entre les femmes et la politique pendant la période 1921 (l'année de l'obtention du droit de vote des femmes belges pour la commune, 1929 pour les femmes roumaines) et 1944. Nous pouvons ainsi parler d'une différenciation des espaces en fonction du «genre» de l'électeur. Nous reformulons la théorie de Converse qui parle de la différenciation des espaces en fonction des «types d'électeurs»¹. La taille de l'espace entre 1921-1944 ne varie pas seulement en fonction du niveau d'information ou de participation des électeurs dont parle Converse, mais aussi du genre de l'électeur. L'explication d'un espace resserré pour les femmes ne réside pas seulement dans le niveau d'information ou de participation, qui est faible, mais aussi dans leur genre.

Le modèle d'Antoine Roger² vient pour compléter notre appareil théorique et pour nous aider à comprendre la dynamique électorale de la période 1921-1944. Les classes dirigeantes de la Roumanie essaient de trouver des formules d'émancipation nationale au problème de la dépendance de l'industrie allemande: le Parti National Libéral met au point une formule d'émancipation homothétique, tandis que le Parti National Paysan se crée une formule d'émancipation synthétique. À ces deux formules s'ajoute la solution combinatoire de Carol II qui s'appuie sur un modèle alvéolaire qui est ensuite dérivé par le mouvement légionnaire.

Pour étudier les hiérarchies féminines qui se créent au niveau des associations ou des partis politiques, nous essayerons de prouver que la théorie de Bischof-Köhler, qui est «la seule théorie qui essaie d'expliquer les hiérarchies féminines de dominance»³, ne s'applique pas dans la période de l'entre-deux-guerres. Conformément à ce modèle, une fois une femme arrivée au sommet d'une hiérarchie, les autres femmes essayeront de prendre sa place. La hiérarchie ainsi formée n'est pas stable au long du temps. En étudiant les hiérarchies formées par les femmes nous découvrons, au contraire, que les mêmes femmes se maintiennent à la tête d'une association pour des dizaines d'années. Pour prendre seulement un exemple significatif, Alexandrina Cantacuzino est la présidente de la Société Orthodoxe Nationale des Femmes Roumaines dès 1919 jusqu'en 1941. L'immobilisme des hiérarchies féminines en Belgique est une des caractéristiques du gouvernement consensuel qui prouve la tendance «fonctionnelle» des élites à gouverner ensemble⁴. Entre 1918 et 1940 il y a en Belgique une grande stabilité des rapports entre les partis et

¹ P.E. CONVERSE, «The Problem in Party Distances in Models of Voting Change», in M.K. JENNINGS, L.H. ZEIGLER, *The Electoral Process*, Prentice-Hall, Englewood Cl., New Jersey, 1966.

² Antoine ROGER, «Mobilisations identitaires dans la Grande Roumanie (1921-1948)», in IDEM, *Fascistes, communistes et paysans. Sociologie des mobilisations identitaires roumaines (1921-1989)*, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2002, pp. 89-162.

³ Marianne SCHMID MAST, *Gender Differences in Dominance Hierarchies*, Pabst Science Publishers, Lengerich, 2000, p. 20.

⁴ Arend LIJPHART, *The Politics of Accommodation. Pluralism and Democracy in Netherlands*, University of California Press, California, 1968.

une grande instabilité gouvernementale¹. L'instabilité gouvernementale caractérise aussi la Roumanie entre les deux guerres², mais les hiérarchies féminines au sein des partis ou au sein des associations connaissent une stabilité tout au long de la période. Parce que ces hiérarchies sont stables, elles ressemblent aux hiérarchies masculines et peuvent être considérées, ainsi, des «hiérarchies de pouvoir»³.

La méthode que nous choisissons est comparative et le paramètre action est le plus important dans notre recherche parce qu'il nous aide à rendre compte des actions des féministes roumaines et belges pour obtenir le droit de vote, et des actions des hommes politiques qui attardent l'obtention de ce droit. Nous nous proposons d'analyser les actions des féministes et des hommes politiques à partir de la sociologie actionnaliste de Raymond Boudon⁴, en tenant compte du premier principe de la sociologie de l'action, qui est l'individualisme méthodologique et qui nous permet d'étudier les actions des femmes marquantes du féminisme roumain et belge.

Pour caractériser les associations féministes dans l'entre-deux-guerres nous utilisons l'interactionnisme symbolique d'Erving Goffman. Le style microsociologique parle des groupes concrets formés par des personnes qui se trouvent en interaction directe. L'interaction focalisée caractérise les membres de ces associations qui ont accepté de travailler ensemble pour une période déterminée de temps. L'objectif dont nous parlons, dans notre cas, est le droit de vote. Une organisation sociale dans laquelle nous trouvons l'interaction focalisée peut être nommée «rencontre» ou «rassemblement focalisé»⁵. Dans ces rassemblements focalisés nous identifions les associations féministes qui possèdent des règles bien déterminées et dont l'activité est focalisée officiellement parce qu'elles ont une personnalité juridique. Nous ne pouvons pas appliquer tous les éléments de l'interactionnisme symbolique pour les associations des femmes de Belgique, parce qu'elles sont créées par le Parti Ouvrier Belge, le Parti Libéral et le Parti Catholique en vue d'encadrer les femmes et de pouvoir contrôler leur vote. Les associations des femmes belges n'ont pas une grande liberté d'agir sur la scène politique, même après l'obtention du droit de vote partiel en 1921. Nous pouvons seulement dire que les associations belges sont des groupes et non des rassemblements, parce qu'elles sont créées par les hommes politiques, tandis que les associations féministes roumaines sont en même temps des rassemblements et des groupes.

L'individualisme méthodologique nous permet d'identifier un prototype de la femme roumaine et belge: «la femme cachée»⁶. La femme se trouve derrière un «écran de participation»⁷, comme l'appelle Goffman, elle est séparée des grands événements du monde politique; en Belgique elle a le droit de vote et est éligible à la Chambre dès 1920 et au Sénat dès 1921, mais elle ne peut pas voter aux élections

¹ Jan CRAEYBECKX, Els WITTE, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, trad. du néerlandais par S. Govaert, éd. revue et augmentée, Éditions Labor, Bruxelles, 1987, pp. 156, 164.

² Matei DOGAN, *Sociologie politică...cit.*, p. 149.

³ Marianne SCHMID MAST, *Gender Differences...cit.*, pp. 8-9.

⁴ Raymond BOUDON (sous la direction), *Traité de sociologie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1992.

⁵ Nous traduisons ainsi les termes «encounter» et «focused gathering» de Goffman, Erving GOFFMAN, *Encounters. Two Studies in the Sociology of Interaction*, The Bobs-Merrill Company, Inc., New-York, Indianapolis, 1961, pp. 7-8.

⁶ IDEM, *Les moments et leurs hommes* (textes recueillis et présentés par Yves WINKIN), Seuil/Minuit, Paris, 1980, p. 166. Goffman parle de la femme cachée dans la publicité.

⁷ *Ibidem*, p. 167.

législatives et provinciales, pour lesquelles elle doit attendre l'année 1948. En Roumanie la Loi électorale de 1929 donne le droit de vote à des catégories restreintes des femmes et le droit d'être élue à la commune. La femme roumaine doit attendre l'année 1939 pour pouvoir accéder à la Chambre et au Sénat, mais la Loi électorale qui prévoit ce droit est le produit de la monarchie autoritaire qui ne vise que l'encadrement des femmes dans le parti unique, Le Front de la Renaissance Nationale.

La microsociologie nous aidera à étudier des groupes comme les associations, tandis que la macrosociologie nous permettra de comprendre le vote comme phénomène macrosocial.

Le concept de «genre» va nous aider à comprendre «l'ordre des corps»¹ féminins en Roumanie et en Belgique dans la période après la première guerre mondiale. Pour l'analyse des discours des féministes nous considérons que la liaison faite par Michel Foucault entre le pouvoir et le discours est essentielle, parce que le discours véhicule et produit le pouvoir².

La principale source pour la Roumanie est la Bibliothèque de l'Académie Roumaine. Nous sommes intéressés par les articles des féministes roumaines en ce qui concerne l'obtention du droit de vote. Pour la Belgique on se concentre sur le Répertoire d'Archives pour la période 1830-1993³.

La comparaison entre le langage des féministes roumaines et belges est un autre but de notre recherche qui veut prouver les ressemblances qui existaient à l'époque au niveau de la pensée des féministes. La comparaison entre les types des discours des féministes et des hommes politiques nous semble aussi utile pour montrer les ressemblances et les différences entre le cas roumain et belge. Nous voulons faire la différence entre les discours féministes qui insistent sur la vision des femmes mères et d'autres discours qui s'intéressent aux femmes citoyennes. Les analyses déjà existantes sur les associations féministes roumaines et belges entre les deux guerres constituent une autre source essentielle pour notre recherche.

Évolution des partis politiques et du féminisme en Roumanie et en Belgique

Le premier parti qui apparaît en Belgique et en Roumanie est le Parti Libéral, seul l'année de la naissance de ce parti diffère: en Belgique ce parti voit le jour en 1846 et en Roumanie en 1875. Si le parti libéral en Belgique ne réussit pas à s'imposer clairement sur la scène politique, en Roumanie ce parti devient un des plus importants acteurs, formant entre les deux guerres, avec le Parti National Paysan, la rotative gouvernementale: le parti qui se trouvait au pouvoir et qui organisait les élections, les gagnaient. Les deux libéralismes parlent du suffrage universel comprenant par celui-ci l'accès de tous les hommes à l'acte de vote, par une réduction du cens, comme demande le programme libéral roumain de 1892. En

¹ Francine MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Editions du Seuil, Paris, 1996.

² Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, vol. I, *La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976, p. 134.

³ Els FLOUR, Catherine JACQUES, *Sources pour l'histoire du féminisme en Belgique. Répertoire d'Archives 1830-1993*, Ministère de l'Emploi et du Travail, Bruxelles, 1993.

Roumanie ce n'est pas le Parti National Libéral (PNL) qui inscrit pour la première fois dans son programme le suffrage universel, mais le Parti National Roumain de Transylvanie (Partidul Național Român din Transilvania), qui, dans son programme de 1881 (qui est aussi l'année de sa création), demande le vote universel.

En Belgique le deuxième parti qui naît est le Parti Catholique (1868) qui s'oppose au Parti Libéral. Si en Belgique la bipolarisation de la scène politique ne dure qu'entre 1840-1894, en Roumanie toute la période entre les deux guerres, jusqu'en 1938, se caractérise par le bipolarisme Parti National Libéral et Parti National Paysan (Partidul Național Tărănesc-PNT, créé en 1926).

En 1885 un autre parti apparaît en Belgique, le Parti Ouvrier Belge, qui se propose l'obtention du suffrage universel, le chef socialiste Emile Vandervelde proposant dès 1900 une loi pour la reconnaissance du droit de vote communal pour les femmes. Cette proposition est violemment critiquée par les libéraux, ceux qui perdent le pouvoir politique dès 1894, l'année des élections qui ont rendus gagnants les socialistes et les catholiques. Ces élections constituent un moment de «rupture»¹, du temps, ajoutons-nous, qui met en évidence la confrontation des deux «piliers principaux»: catholique et socialiste, mais aussi les trois clivages qui naissent: clérical/laïque, bourgeois/prolétaire, francophone/flamand. L'enjeu de la lutte pour le pouvoir est le suffrage des femmes, et un grand débat se crée, qui oppose le monde catholique au monde socialiste et libéral. Les socialistes et les libéraux créent en 1901 le «Groupement parlementaire pour le suffrage universel et la représentation proportionnelle», la condition mise par les libéraux en échange de leur appui au suffrage universel étant l'abandon du suffrage féminin, condition acceptée par les socialistes. La coalition entre les deux partis ne vise que de briser la majorité catholique. Ce que les deux partis craignent est le vote conservateur des femmes, qui auraient pu prolonger infiniment le pouvoir des catholiques. Ces jugements partent en fait de l'attitude même du Parti Catholique qui renforçait, par les encycliques *Arcanum* (1880) et *Rerum Novarum* l'image d'une femme soumise à son mari et aux tâches familiales.

En Roumanie aussi le Parti Social Démocrate des Travailleurs de Roumanie, paru en 1893 (Partidul Social Democrat al Muncitorilor din România) soutient le droit de vote des femmes par son programme de 1919, qui demande le vote universel sans discrimination basée sur religion ou sexe.

Mais les raisons pour demander ou pour s'opposer aux droits politiques des femmes sont différentes dans les deux pays. Premièrement, en Roumanie on ne trouve pas les trois clivages fondamentaux de la société belge. Le clivage clérical/laïque n'existe pas parce qu'il n'y a pas de parti orthodoxe; la religion joue un rôle essentiel dans les relations entre les hommes et les femmes et impose un patriarcat² qu'on trouve aussi en Belgique. Le patriarcat est imposé par la religion dominante du pays, le catholicisme dans le cas de la Belgique, et l'orthodoxie dans le cas de la Roumanie. En ce qui concerne le clivage bourgeois/prolétaire, il n'existe pas en Roumanie parce que le mouvement socialiste est impuissant à l'époque et parce que l'industrialisation de la Roumanie est attardée par rapport à la Belgique.

¹ Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (édité par), *Les partis politiques en Belgique*, cit., p. 9.

² Nous prenons en compte la définition de Ernest Ellis Cashmore sur le patriarcat: «Patriarchy expresses the totality of men's power, not only in the family, but in all major sectors of society», Ernest Ellis CASHMORE, *United Kingdom? Class, Race and Gender since the War*, Unwin Hyman, London, 1989, p. 185.

L'inexistence du dernier clivage tient de la composition même de la notion et est un élément de fait. Alors, la vie politique roumaine de l'entre-deux-guerres ne se caractérise pas par le déchirement des clivages, mais cela ne signifie pas que la solidarité entre les partis règne. La différence est que les partis en Roumanie sont tous contre le droit de vote des femmes, même si des personnalités importantes du monde politique se déclarent pour le droit de vote des femmes, comme c'est le cas, en 1920, de I.I.C. Brătianu, le président du Parti National Libéral.

En analysant l'attitude du Parti Libéral belge et roumain, nous nous demandons pourquoi le libéralisme belge est «fermé» au droit de vote des femmes, tandis que le libéralisme roumain est «ouvert» vers l'accès des femmes à la politique. La réponse est assez difficile parce que nous tenons compte de la définition du libéralisme donnée par Jean-Marie Doneyani et Marc Sadoun qui considèrent que «le libéralisme pose l'assomption du pluralisme comme l'essence même de l'association humaine et de la maîtrise du politique»¹. Le libéralisme est ainsi vu comme «le seul»² à concevoir le pluralisme dans toutes ses dimensions. Mais le libéralisme belge ne se prouve pas pluriel, en refusant aux femmes le droit de vote, tandis qu'en Roumanie, le libéralisme s'inscrit dans la définition que nous avons présentée. En fait, la société roumaine se caractérise par un pluralisme assez développé après 1929. La société belge est aussi plurielle, mais plutôt à cause des trois clivages qui existent et qui rédigent les rapports sociaux; nous pouvons parler, dans ce cas, d'un pluralisme négatif, parce que ces clivages sont toujours à la base des conflits. L'inexistence de tels clivages en Roumanie peut parler d'une paix sociale qui porte en elle le fruit de tout développement.

Les livres des libéraux affirment la force des idées, comme observe Cristian Preda³, et le libéralisme peut être considéré, ainsi, un véhicule de la propagation des idées. Les féministes roumaines considèrent que la diffusion des idées peut garantir l'obtention des droits politiques. Eleonora Stratilescu parle dans une conférence⁴ de 1912 de la nécessité d'avoir les droits politiques par l'effet de la propagation des idées et non par agitations. Elle prend l'exemple des pays de l'Occident où les femmes considèrent que les droits politiques sont nécessaires pour l'accomplissement de l'égalité sociale.

Mais si nous analysons la naissance du féminisme en Belgique, nous ne découvrons pas ce désir d'acquérir l'égalité, mais surtout l'intérêt des féministes à maintenir la séparation des sphères entre les hommes et les femmes. Dans les années 1830-1840 quelques femmes de la moyenne bourgeoisie, cultivées et instruites, parmi lesquelles Zoé Gatti de Gamond, une des principales féministes de l'époque, se proposent une réforme de l'éducation et des mœurs pour que l'action politique des femmes soit efficace. Mais la voie vers l'émancipation par l'intermède de l'instruction s'avère difficile, les femmes se trouvent toujours sous le contrôle des hommes. L'inégalité entre les sexes ne disparaît pas, au contraire, elle s'accroît⁵

¹ Jean-Marie DONEYANI, Marc SADOUD, «Altérité et altérations du libéralisme», in Bertrand BADIE, Marc SADOUD (sous la direction de), *L'Autre. Études réunies pour Alfred Grosser*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1996, p. 116.

² *Ibidem*, p. 115.

³ Cristian PREDA, *Le libéralisme du désespoir. Tradition libérale et critique du totalitarisme dans les années 1938-1960*, Editura Universității din București, București, 2000, p. 19.

⁴ Eleonora STRATILESCU, «Conferință ținută la Ateneu, 8 aprilie 1912», *Univers*, 13 mai 1912.

⁵ Rose Marie LAGRAVE, «Une émancipation sous tutelle: éducation et travail des femmes au XX^e siècle», in Georges DUBY, Michelle PERROT (éds), Françoise THÉBAUD (sous la direction), *Histoire des femmes en Occident. Le XX^e siècle*, vol. 5, Plon, Paris, 1992, pp. 431-462.

tout au long du XX^e siècle et les femmes contribuent à cette inégalité: en Belgique le premier groupe féministe, La Ligue du droit des femmes, créé en 1892, qualifié de «prématurée»¹ l'égalité politique. Les membres de la Ligue se proposent de revendiquer premièrement les droits civils, et plus tard les droits politiques. Les droits civils occupent une place plus importante que les droits politiques parce que la raison de la création de la Ligue réside dans le refus du Barreau d'accepter la première femme juriste, Marie Popelin. Son cas est identique avec celui d'Ella Negruzzi, une des fondatrices de l'Association d'Émancipation Civile et Politique dont le désir de devenir avocat se heurte, en 1915, à la décision de la Cour de Cassation².

Si les féministes belges de 1892 ne demandent pas l'égalité politique, ce n'est pas la même situation en Roumanie où la féministe Maria Flechtenmacher demande en 1878 l'égalité des femmes et des hommes, en présentant dans un article³ les résolutions du Congrès International des droits des femmes, organisé à Paris en juillet 1878. C'est important d'observer qu'il n'y a pas un impact de ce Congrès international sur le féminisme belge qui ignore les droits politiques et se concentre sur les droits civils, tandis qu'en Roumanie le féminisme y trouve un point de repère et un exemple pour son action. La même année, 1878, un article⁴ paru dans *Femeia Română*, se réfère au droit de vote des femmes, en demandant des écoles pour les femmes si les hommes politiques considèrent qu'elles ne sont pas préparées pour la vie politique. En même temps, quelques hommes politiques s'intéressent au droit de vote des femmes pour la commune et en 1878 les députés Lascăr Costin et Pantazi Ghica le demandent, en vertu de la légitimité du droit d'émancipation de la femme⁵.

Nous pouvons conclure que si en Belgique les partis naissent plus vite qu'en Roumanie, ce n'est pas la même situation en ce qui concerne le féminisme. En Roumanie, en 1867, Cornelia Emilian crée la Réunion des femmes roumaines, à Iassy. En 1883 est créée la Société de bienfaisance l'Obole, présidée par Elena Phekyde, en 1888-1890 Sofia Ștefanovici crée la Société des dames roumaines de Bucovine, en 1892 est créé le Comité de la Réunion des dames roumaines de Hunedoara, présidé par Elena Hossu Longin, en 1899 apparaît la Réunion des femmes roumaines de Sălaj qui a comme membre honorifique l'académicien Iosif Vulcan. Ces premières sociétés se caractérisent par le but charitable et se proposent d'agir sur le terrain de la culture et de l'économie, sans l'engagement dans la lutte pour les droits politiques.

Une Ligue qui ressemble à la Ligue belge du Droit des femmes est créée par Cornelia Emilian en 1895 et nous y rencontrons les mêmes buts: la modification des lois qui humilient et qui subjuguent la femme. Les droits politiques ne trouvent pas leur place, seuls les droits économiques et juridiques sont demandés. Les féministes roumaines demandent, comme les féministes belges, des droits civils, et la différence entre la demande des droits civils ou civiques distinguent entre deux groupes de féministes: celles qui demandent les droits civils sont des réformistes et celles qui

¹ *La Ligue*, 1892, pp. 6-9 et 1893, p. 11.

² La lutte d'Ella Negruzzi pour devenir avocat est présentée par Eleonora STRATILESCU, in *Unirea Femeilor Române*, anul VII, nr. 3, martie 1915, pp. 174-178, nr. 5, mai 1915, pp. 233-237.

³ Maria FLECHTENMACHER, in *Femeia Română*, an I, 17 septembrie 1878.

⁴ *Femeia Română*, an I, nr. 84, 10 decembrie 1878.

⁵ Les interpellations des députés Lascăr Costin et Pantazi Ghica dans la Chambre des Députés, le 2 décembre 1878, sont présentées par Ștefania MIHĂILESCU, *Emanciparea femeii române. Antologie de texte*, vol. I, 1815-1918, Editura Ecumenică, București, 2001, pp. 166-168.

demandent les droits civiques sont radicales¹. Les féministes veulent le pouvoir civil parce que c'est plus simple d'y avoir accès², par rapport à l'univers politique qui est fermé. Mais si les féministes belges visent le combat pour les droits civils plutôt que pour les droits politiques, ce n'est pas la même situation en Roumanie où on crée, en 1918, une Association pour l'Émancipation Civile et Politique.

Le vote est vu en 1912 comme une «arme légitime»³ par Eleonora Stratilescu, un moyen pour assurer aux femmes une place dans la lutte économique et pour stimuler l'activité culturelle. En 1913 Neli Cornea, dans la revue *Drepturile Femeii*, parle aussi des droits politiques comme un moyen pour obtenir les autres droits, en considérant que le droit de vote est «l'arme unique»⁴ pour améliorer le sort de la femme. La même année, en Belgique, le *Féminisme chrétien* parle du suffrage comme «moyen»⁵ de réaliser les autres réformes, en estimant que les femmes ne sont pas suffisamment préparées pour exercer le droit de vote.

Mais la demande du droit de vote se fait, dans les deux pays, en vertu de la spécificité de la femme qui est mère et protectrice du foyer. La séparation entre l'espace public et l'espace privé influence les actions féministes et les actions des hommes politiques pendant toute la période de l'entre-deux-guerres, mais ses racines se trouvent dans le XIX^e siècle⁶. La conception de la citoyenneté est sexuée et la maternité représente pour les politiques un motif d'exclure les femmes de la vie politique, tandis que pour les femmes la maternité est un motif pour participer à la vie publique. La dichotomie maternité/citoyenneté⁷ traduit en fait deux pensées différentes, des hommes et des femmes. Les femmes demandent les droits politiques en raison de leur spécificité et les hommes leur refusent ces droits en raison de la même spécificité.

La division sociale des rôles part des «valences différentes des sexes»⁸ qui forment la hiérarchie des sexes. Dans cette hiérarchie le masculin est supérieur et contrôle le féminin. Les femmes doivent obéir au modèle du sexe unique, qui est celui masculin⁹. Nous pouvons comprendre la soumission des femmes à partir de ce modèle qui dirige en fait toute la vie de la société. En même temps, la soumission volontaire des femmes (parce qu'elles assument leur rôle spécifique d'être épouse et mère) doit être comprise par rapport à la caractéristique principale de la société belge et roumaine, une société bourgeoise qui invente une technologie de pouvoir et de savoir pour contrôler le corps, les sensations, les plaisirs, la santé.

¹ Anne COVA, «Féminisme et maternité entre les deux guerres en France. Les ambiguïtés et les divergences des féministes du passé», *Les Temps Modernes*, 52^e année, n° 593, avril-mai 1997, p. 51.

² Geneviève FRAISSE, *Muse de la Raison: démocratie et exclusion des femmes en France*, Gallimard, Paris, col. «Folio», 1995, pp. 321-357.

³ Eleonora STRATILESCU, «Conferință la Ateneu, 8 aprilie 1912», *Univers*, 13 mai 1912.

⁴ Neli CORNEA, in *Drepturile femeii*, an II, mai 1913.

⁵ «Le rôle de la femme du point de vue moral, économique et politique», *Féminisme chrétien*, IX, no. 1, octobre 1913, p. 3.

⁶ Sur les relations entre les femmes et les hommes pendant le XIX^e siècle roumain, v. Ionela BĂLUȚĂ, «Les rapports de genre dans la deuxième moitié du XIX^e siècle roumain», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. II, no. 2, 2002, pp. 417-426 et «Femeia-cetățeană: între datoria socială și absența politică la mijlocul secolului al XIX-lea românesc», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. II, no. 3, 2002, pp. 673-681.

⁷ Anne COVA, «Féminisme et maternité entre les deux guerres en France...cit.», p. 57.

⁸ Françoise HÉRITIER, *Masculin/Féminin*, Odile Jacob, Paris, 1996, pp. 24-27.

⁹ Thomas LAQUEUR, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Gallimard, Paris, 1992.

Comme observe Michel Foucault, à la fin du XIX^e siècle la bourgeoisie cherche de redéfinir la spécificité de sa sexualité et jette les bases de la théorie de la répression: toute sexualité doit être soumise à la loi¹. La société bourgeoise inflige une discipline qui «fabrique des corps soumis et dociles»² et nous pouvons ainsi comprendre pourquoi en Belgique la Ligue du Droit des Femmes réclame le droit de vote, en 1895, en argumentant que la commune est un agrégat des foyers où la femme a sa place comme mère de famille³. En Roumanie, plus tard, en 1915, Constanța Hodoș se demande comment on peut refuser aux femmes le droit de participer à la vie politique, après qu'elles ont créé le citoyen⁴.

En Belgique l'image de la femme soumise à son époux et qui doit se dévouer entièrement à ses tâches familiales, est développée surtout par le Parti Catholique qui veut maintenir l'autorité de l'Église dans tous les domaines de la vie sociale. Els Witte et Jan Craeybeckx parlent de la «domination» et du «contrôle» exercés par le monde catholique qui est formé par une bourgeoisie conservatrice⁵. Le catholicisme bâtit des «murs organisationnels»⁶ pour protéger ses croyants des influences déchristianisantes. Les féministes roumaines ne renoncent pas à leur spécificité (être mères et épouses), mais considèrent que les femmes sont plus capables que les hommes d'accomplir les tâches politiques. Les féministes roumaines inversent ainsi la hiérarchie bourgeoise et le modèle masculin, en essayant instituer le modèle féminin: «que les hommes soient tranquilles; au moment des élections les femmes ne seront pas corrompues de plus que les hommes»⁷.

La morale tient de l'espace du «foyer», terme qui apparaît souvent dans les discours féministes belges. La Ligue belge du Droit des femmes crée en 1921 un Parti Général des Femmes Belges, mais les buts sont les mêmes qu'avant: lutter contre l'alcoolisme, contre la guerre, protéger la mère et l'enfant. En Roumanie, Alexandrina Cantacuzino crée en 1929 un parti des femmes, Le Groupe National des Femmes Roumaines, mais le but est politique et non plus moral. Peu à peu la sphère privée est quittée par les femmes belges et roumaines qui s'impliquent de plus en plus dans la sphère publique. Après l'obtention du droit de vote partiel, en 1921 pour les Belges et en 1929 pour les Roumaines, la sphère privée se mêle à la sphère publique; les femmes agissent en même temps dans les deux espaces qui autrefois étaient totalement séparés. Mais cela ne signifie pas que la division classique des rôles a disparu; le suffrage partiel ne modifie pas la division du genre, parce que la gestion communale reproduit la segmentation du privé. La division du travail au sein de la famille se continue au sein de la communauté, où les femmes sont chargées à remplir les mêmes fonctions que dans la famille. La division du travail dans la famille consiste dans des tâches différentes pour les femmes et les hommes, tâches qui déterminent la conception des rôles selon le genre et contribue, ainsi, à la construction de la féminité et de la masculinité⁸. La femme continue

¹ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité, La volonté de savoir*, vol. I, cit., p. 169.

² IDEM, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 1975, p. 140.

³ *La Ligue*, 1895, pp. 38-39 et pp. 47-50.

⁴ Constanța HODOȘ, in *Revista noastră*, an III, nr. 16, 1 august 1915.

⁵ Jan CRAEYBECKX, Els WITTE, *La Belgique politique de 1830 à nos jours...cit.*, p. 131.

⁶ *Ibidem*.

⁷ *Unirea femeilor române*, an VI, nr. 5, mai 1914.

⁸ Michael MITTERAURER, «Gender Roles in History Teaching», in Miroslav JOVANOVIĆ, Slobodan NAUMOVIĆ (eds), *Gender Relations in South Eastern Europe: Historical Perspectives on Womanhood and Manhood in 19th and 20th Century*, Cigoja, Belgrade-Graz, 2002, p. 367.

à remplir le «triple rôle d'épouse, de mère et de ménagère»¹ et au nom de ces rôles spécifiques elle demande une législation pour la protection de la mère et de l'enfant, pour lutter contre la prostitution, les maladies vénériennes.

Comme observe Linda Nicholson², le mouvement politique des femmes trouve ses origines dans la morale: les femmes sont regardées, au XIX^e siècle, comme les facteurs qui stabilisent et qui régénèrent la morale de la société. Les féministes roumaines demandent le droit de vote pour «contribuer au développement morale du peuple»³ et pour «faire disparaître la misère physique et morale»⁴. Le suffrage obtenu par les femmes belges et roumaines à la suite de la guerre, comme récompense⁵ pour les services rendus, est en réalité un suffrage des morts⁶. L'octroi de ce suffrage ne signifie pas que les femmes abandonnent leur rôle de mère et d'épouse, mais au contraire, ces rôles sont élargis⁷.

La morale des femmes se crée un espace propre d'action et de discours qui s'oppose à l'espace des hommes politiques. Les féministes roumaines mettent l'accent sur les éléments constitutifs de la morale féminine: «patience»⁸ et «sagesse»⁹, tandis que les féministes belges avouent que la «vie politique ne leur inspire guère de sympathie»¹⁰.

Actions des féministes roumaines et belges pour les droits politiques

Les féministes roumaines considèrent que pour voter c'est suffisant de connaître le monde dans lequel on vit¹¹. L'action féminine belge diffère de l'action féminine roumaine à cause d'une autre compréhension du monde politique. Si les féministes belges sont encadrées par les partis politiques, les féministes roumaines considèrent «qu'avant d'être libérales ou conservatrices, elles sont Féministes»¹². Les féministes roumaines refusent ainsi l'encadrement dans les partis politiques et se prononcent pour l'indépendance des femmes dans le champ politique. Au contraire, les féministes belges contribuent au renforcement du modèle masculin et

¹ Andrej STUDEN, «A Woman's Place is in the Home», in *Ibidem*, p. 48.

² Linda NICHOLSON, *Gender and History. The Limits of Social Theory in the Age of the Family*, Columbia University Press, New-York, 1986, p. 47.

³ Tereza STRATILESCU, in *Unirea femeilor române*, an V, nr. 6,7, iunie-iulie 1913.

⁴ Maria BUȚUREANU, *Femeia. Studiu social*, Institutul de Arte Grafice NV Ștefăniu et Co, Iași, 1913, p. 364.

⁵ Florence ROCHEFORT, «L'accès des femmes à la citoyenneté politique dans les sociétés occidentales. Essai d'approche comparative», in Michèle RIOT-SARCEY (dir), *Démocratie et Représentation*, Éditions Kimé, Paris, 1995, p. 40.

⁶ Ou le «vote des morts par procuration», Bérengère MARQUES-PEREIRA, *La citoyenneté politique des femmes*, Armand Colin, Paris, 2003, p. 60.

⁷ Linda NICHOLSON, *Gender and History. The Limits of Social Theory in the Age of the Family*, cit., p. 53.

⁸ *Unirea femeilor române*, an VI, nr. 5, mai 1914.

⁹ Maria BAIULESCU, in *Revista Noastră*, an III, nr. 2, 15 iunie 1914.

¹⁰ Éliane GUBIN, Leen VAN MOLLE, *Femmes et politique en Belgique*, cit., p. 33. Il s'agit d'un discours prononcé par Leen van den Plas en 1913.

¹¹ Adela XENOPOL, in *Viitorul româncelor*, an I, nr. 1, ianuarie 1912.

¹² Eugenia IANCULESCU, «Femeia română și politica», *Drepturile femeii*, an III, ianuarie-februarie 1913.

de la femme soumise à ses tâches domestiques, en faisant ainsi l'éloge de la ménagère. La place des femmes est à la maison, elles ont «le devoir sacré de la maternité»¹ en raison de leur mission sociale différente.

Le processus d'industrialisation donne naissance en Belgique au Parti Ouvrier Belge qui s'intéresse à l'action politique «sous sa forme la plus immédiate et la plus concrète»²: l'obtention des droits politiques et le bien être matériel. Le socialisme se crée aussi un «pilier» féministe qui agit pour la protection des travailleuses: l'organisation des Femmes Prévoyantes Socialistes apparaît en 1922 auprès de l'Union nationale des mutualités socialistes ayant comme but d'amener les femmes à cotiser pour se mettre à l'abri des risques répandus dans la classe ouvrière (maladie, invalidité)³. Mais les Femmes Prévoyantes Socialistes se préoccupent aussi des problèmes politiques, notamment la politique communale, en dressant des programmes électoraux qui revendiquent le droit de vote lors des élections législatives et provinciales. La préoccupation pour les droits politiques est toujours accompagnée par le souci de la protection des mères et des enfants. Comme observe très bien Ethel Klein, le développement de l'économie industrielle et de l'urbanisme détermine le développement d'une conscience féminine basée sur la sphère privée⁴; la nation est ainsi vue comme un macrocosme de la maison qui a besoin des habiletés spécifiques des femmes. C'est ainsi que pour les femmes belges la commune apparaît comme «un agrégat des foyers»⁵, en instituant l'image de la nation comme le grand foyer qui englobe les petits foyers.

L'action des féministes est toujours liée à la réflexion et à la vue, c'est ainsi que la Jeunesse Ouvrière Chrétienne féminine de Belgique a comme doctrine «voir, juger, agir». Il nous semble que ces trois éléments sont fondamentaux pour le mouvement des femmes en Roumanie et en Belgique à l'époque de l'entre-deux-guerres. En partant de l'idée que l'homme est un «animal visuel»⁶, nous pouvons comprendre l'importance du regard dans l'action féministe. Les féministes belges et roumaines considèrent que les droits politiques ne peuvent être gagnés que par la diffusion des idées et non par agitations. Cette diffusion des idées signifie aussi production d'idées: les féministes éclairées produisent des idées sur le féminisme qui devient une sorte d'idéologie. C'est important d'observer, de ce point de vue, l'inversement des rapports en ce qui concerne la production des idées. Pierre Bourdieu considère que cette production doit être subordonnée à la logique de la conquête du pouvoir et que seuls les professionnels de la politique peuvent imposer ces idées⁷. Celles-ci doivent être ensuite soumises à l'approbation d'un groupe. Le groupe, dans notre cas, ne peut être que l'association féministe.

¹ Louise van den PLAS, «Quelques souvenirs de vingt ans d'efforts», *Féminisme chrétien*, XIII, juin 1922, p. 94.

² Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (édité par), *Les partis politiques en Belgique*, cit., p. 8.

³ Nous devons prendre en compte un aspect important lié à la constitution de cette association qui est l'œuvre du grand mutualiste socialiste Arthur Jauniaux et du président du Parti Socialiste, Emil Vandervelde.

⁴ Ethel KLEIN, *Gender Politics. From Consciousness to Mass Politics*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts and London, 1984, p. 83.

⁵ *La Ligue*, 1895, pp. 38-39, pp. 47-50.

⁶ André LANGANEY, «Comprendre l'autrisme», in *Le Genre Humain. La science face au racisme*, réédition du premier numéro de la revue *Le Genre Humain* paru en 1981 aux Éditions Arthème Fayard, Éditions Complexe, Bruxelles, 1986, p. 95.

⁷ Pierre BOURDIEU, «La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, no. 36/37, 1981, pp. 3-24.

Les féministes veulent effacer la distance qui les sépare des hommes politiques et demandent le droit de vote comme moyen d'accomplir l'égalité entre les sexes. Le début de l'industrialisation marque l'entrée des femmes sur le marché du travail, ce qui explique la demande d'égalité économique (un salaire égal avec celui des hommes). Les Roumaines voient dans le droit de vote l'arme légitime pour assurer la position dans la lutte économique¹. L'essor de l'industrialisation est plus important en Belgique où les femmes sont groupées en 1924 dans la Jeunesse Ouvrière chrétienne féminine (JOC/F) ou en 1920 dans La Fédération Nationale des Ligues féminines ouvrières. Pendant l'entre-deux-guerres le programme des Ligues consiste dans la formation de la femme du milieu populaire comme mère, épouse, ménagère; les Ligues s'occupent ainsi de l'éducation de la femme, pour qu'elle puisse tenir son rôle de gestionnaire du foyer. Au niveau politique l'action se concentre sur la campagne pour la protection du travail des femmes et pour le retour de la mère ouvrière au foyer.

Les services créés par ces Ligues féminines ouvrières, comme la consultation des nourrissons, les cercles d'études ou les cours d'enseignement ménager s'adressent aux femmes-mères, la cible principale des organisations féministes à l'époque: les Femmes prévoyantes socialistes² dressent des programmes électoraux qui, à part le droit de vote pour les élections provinciales et législatives, demandent la protection de la mère lors de l'accouchement. Les droits politiques s'avèrent donc un moyen pour accomplir des tâches spécifiquement féminines. En Roumanie la même préoccupation pour l'éducation des femmes anime les esprits féministes après 1929, l'année de l'obtention du droit de vote pour la commune, mais l'idée existait déjà en 1912, l'année où Eleonora Stratilescu considère que les femmes ne sont pas assez cultivées pour exercer des droits politiques et demandent une éducation des femmes pour qu'elles puissent plus tard utiliser ces droits pour le bien de la communauté³. Les féministes belges considèrent aussi que les femmes ne sont pas préparées pour la vie politique et la même année 1912 La Ligue pour le Suffrage, créée par le Féminisme chrétien, affirme que les femmes ne sont pas mûres pour voter⁴.

Le Parti Catholique impose le suffrage communal pour les Belges en 1920, tandis que le Parti National Paysan le fait en Roumanie en 1929. Le vote devient pour les femmes une école politique nécessaire pour l'obtention des droits politiques intégraux. En 1930 la libérale Georgette Ciselet cite dans son livre Alexandrina Cantacuzino qui parle du droit de vote comme «immense victoire»⁵ des Roumaines qui prouvent leur maturité politique. En analysant la situation politique des femmes roumaines, Georgette Ciselet considère qu'elles bénéficient des droits politiques importants, et en parlant du féminisme roumain elle voit qu'il enregistre des «retentissants succès»⁶.

¹ Eleonora STRATILESCU, «Conferință la Ateneu, 8 aprilie 1912», *Unirea femeilor române*, an IV, nr. 11, noiembrie 1912.

² Malheureusement les archives des Femmes prévoyantes socialistes de Bruxelles, de 1926 à 1953, ont été détruites par Gabrielle d'Ieteren, présidente à l'époque. Seules les archives du Secrétariat national des Femmes prévoyantes socialistes peuvent être consultées.

³ Eleonora STRATILESCU, «Conferință la Ateneu, 8 aprilie 1912», *Unirea femeilor române*, an IV, nr. 11, noiembrie 1912.

⁴ *Féminisme chrétien*, III, 1912, p. 1.

⁵ Georgette CISELET, *La Femme. Ses droits, ses devoirs et ses revendications. Esquisse de la situation légale de la femme en Belgique et à l'étranger*, Éditions l'Églantine, Bruxelles, 1930, p. 146.

⁶ *Ibidem*, p. 145.

Georgette Ciselet considère aussi que l'instruction doit être propagée parmi la population rurale roumaine pour que les inégalités soient nivelées¹. L'éducation des femmes analphabètes représente un défi pour le mouvement des femmes roumaines tenant compte du fait que la moitié de la population est analphabète. L'espace dans lequel agit un électeur qui a un faible niveau d'information est resserré et détermine un changement de choix électoral entre les deux élections, selon l'analyse de Converse². Mais en Roumanie le manque d'information que nous lions à l'analphabétisme ne détermine pas une faible participation électorale. Comme observe Matei Dogan³, la participation est très élevée dans les régions pauvres et très basse dans les villes. L'analphabétisme, qui est de 44% dans le Vieux Royaume et de 62% dans la Bessarabie, selon le recensement de 1930⁴, aide le parti qui organise les élections à les gagner. La victoire du parti ne réside pas seulement dans le choix d'une population à moitié analphabète, mais aussi dans la logique instituée par la Constitution selon laquelle le roi désignait de façon arbitraire le parti chargé de la formation du gouvernement; ce gouvernement organisait ensuite les élections dont le seul but était de confirmer le choix fait par le roi. La vie partisane jusqu'en 1938 est réservée ainsi à l'élite centrale, aux notables locaux et à la bureaucratie d'État⁵.

À part la spécificité du système politique roumain où les élections s'organisent après la nomination d'un nouveau Premier ministre⁶, une autre spécificité consiste dans le fait que l'électeur flottant n'est pas celui du milieu rural, mais l'électeur du milieu urbain; à ce type d'électeur s'ajoute l'électeur fidèle qui exprime sa préférence pour le même parti en dépit des pressions, l'électeur fidèle dont le vote est confisqué par détournement par un parti concurrent et l'électeur «gouvernemental» qui vote toujours pour le parti au pouvoir⁷.

Les femmes font partie du groupe des électeurs flottants, mais leur appartenance à ce groupe ne peut pas être jugée en termes d'analphabétisme. Comme nous avons observé, être un électeur flottant ne signifie pas obligatoirement être analphabète. La grande instabilité du vote des femmes est un problème au niveau européen pendant l'entre-deux-guerres, comme le montre Maurice Duverger en se référant au rôle politique de la femme dans l'Allemagne, la Norvège, la Yougoslavie et la France⁸. L'analphabétisme peut aussi être compté parmi les motifs du retardement de l'octroi des droits politiques intégraux. Dans ce contexte les femmes roumaines éclairées commencent une action d'éducation des femmes du milieu rural, l'enjeu étant leur préparation pour le droit de vote. En ce sens l'Association d'Émancipation Civile et Politique des Femmes Roumaines se proposent de créer

¹ *Ibidem*, p. 146.

² P.E. CONVERSE, «The Problem of Party Distances in Models of Voting Change», in M.K. JENNINGS et L.H. ZEIGLER, *The Electoral Process*, cit.

³ Matei DOGAN, «Regimul politic și clasa politică în România interbelică», in IDEM, *Sociologie politică...cit.*, p. 151.

⁴ *Ibidem*, p. 152.

⁵ Daniel BARBU, «Participation politique et clivages politiques en Roumanie. Du communisme au post-communisme», in Jean-Michel DE WAELE (édité par), *Les clivages politiques en Europe centrale et orientale*, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2004, p. 139.

⁶ Cette logique va être renversée par le communisme, v. Cristian PREDA, «Les partis politiques dans le postcommunisme roumain», in *Ibidem*, pp. 167-168.

⁷ Matei DOGAN, *Sociologie politică...cit.*, p. 151.

⁸ Maurice DUVERGER, *The Political Role of Women*, cit., p. 67.

en chaque village des sous-filiales dépendantes des filiales locales¹. Les programmes qui sont spécialement destinés à la paysanne lui demandent de devenir consciente de ses droits et devoirs, d'aller à l'église, éduquer ses enfants dans le même esprit religieux, ne pas chercher à travailler dans les villes².

L'action féminine belge se concentre aussi sur les femmes du milieu rural, en Wallonie par exemple l'Action Catholique rurale féminine (ACRF) publie la revue *La Bonne Ménagère* à partir de 1926, qui ensuite apparaît sur le nom de *La Femme à la campagne* (1932) et *La Ménagère rurale* (1936). Les jeunes filles sont instruites dans le cadre des Cercles des ménagères, comme les paysannes roumaines sont instruites dans les cercles créés près des écoles. Ce qui est intéressant à observer est qu'en 1931 les Cercles des Ménagères rurales (l'ancienne Action Catholique rurale féminine) emprunte la doctrine de la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine qui est «voir, juger, agir».

Ce que nous devons observer est qu'en Roumanie et Belgique la bonne ménagère reste un modèle pendant la période de l'entre-deux-guerres. Nous pouvons dire ainsi que plus que jamais l'entre-deux-guerres privilégie le retour des femmes au foyer, en valorisant la maternité³. Les féministes belges et roumaines insistent sur leur spécificité pour acquérir l'égalité politique. Georgette Ciselet considère, en 1930, que les femmes «apporteront à la politique [...] leur expérience de mère de famille, leur esprit pratique, [...] leur souplesse intellectuelle, [...] enfin et surtout leur pacifisme»⁴. En 1939 la communiste Alice Degeer-Adère renvoie de nouveau à l'égalité quand elle propose au Parlement les droits politiques intégraux pour les femmes⁵. Si les femmes dans les pays anglo-saxons reçoivent le droit de vote en vertu de leur spécificité, les femmes belges, comme celles françaises ne le reçoivent pas à cause même de cette spécificité⁶.

Ce que nous devons observer est le processus de solidarité qui s'opère en Belgique et en Roumanie au niveau des associations féministes: en Belgique les Femmes prévoyantes socialistes se proposent d'établir une solidarité entre les femmes en ce qui concerne la cotisation sur une base mutualiste pour se mettre à l'abri des risques répandus dans la classe ouvrière; Le Groupement Social Féminin Libéral, créé en 1937, a aussi comme but la solidarité et l'entraide. En Roumanie la solidarité s'exprime par un processus d'unification: l'Union des Femmes Roumaines de la Grande Roumanie est une fédération qui compte en 1925 soixante associations féministes qui en sont devenues membres pour agir ensemble dans le domaine social, économique, juridique et politique. Le nombre des associations membres va augmenter jusqu'à 104 en 1933, ce qui montre l'importance croissante de l'Union,

¹ «Congresul UFR din România Mare ținut în zilele de 8, 9 și 10 septembrie la Cernăuți», *Ziarul nostru*, an III, nr. 3-4, 1928, p. 4.

² Elena MEISSNER, «Apelurile doamnei președinte generale», *Ziarul nostru*, an VI, nr. 7, 1932, p. 2.

³ Éliane GUBIN, Leen VAN MOLLE, *Femmes et politique en Belgique*, cit., p. 36, Anne COVA, «La maternité, un enjeu dans le premier XX^e siècle», in Éliane GUBIN, Catherine JACQUES, Florence ROCHEFORT, Brigitte STUDER, Françoise THÉBAUD, Michelle ZANCARINI-FOURNEL (sous la direction de), *Le Siècle des féminismes*, Les Éditions de l'Atelier / Éditions Ouvrières, Paris, 2004, pp. 196-200.

⁴ Georgette CISELET, *La femme. Ses droits, ses devoirs et ses revendications. Esquisse de la situation légale de la femme en Belgique et à l'étranger*, cit., p. 175.

⁵ *Annales parlementaires*, Chambre, 23 juin 1939, Document no. 159.

⁶ Pierre ROSANVALLON, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris, 1992, pp. 395-396.

qui devient un catalyseur des actions féministes¹. Si la solidarité des femmes belges s'exprime par la création de plusieurs groupes qui prônent la solidarité, sans arriver à unir leurs forces pour agir ensemble, les femmes roumaines s'unissent dans une grande association qui comprend toutes les organisations féministes importantes. Ce processus de solidarité va être rompu par la création, en 1929, du Groupe National des Femmes Roumaines présidé par Alexandrina Cantacuzino.

En Roumanie, à l'intérieur de chaque association féministe on trouve des réseaux de pouvoir². Nous identifions ainsi trois structures de domination qui correspondent à trois dimensions de la stratification: la classe sociale, le statut et le politique, selon la typologie de Joan Scott³. Les associations féministes roumaines entre les deux guerres sont formées par deux échelles: l'échelle inférieure, formée par les femmes de la classe moyenne, et l'échelle supérieure où nous trouvons les femmes de la bourgeoisie. La relation entre les femmes membres de la classe moyenne et les femmes membres de la bourgeoisie ne peut être que de subordination, ce qui produit la domination basée sur l'autorité. Dans une association les femmes importantes sont celles qui apportent les ressources financières pour le fonctionnement; elles sont des propriétaires d'origine aristocratique, comme Alexandrina Cantacuzino, et deviennent les présidentes des associations qu'elles créent. Ces femmes donnent, en fait, un corps à l'association.

Dans le cas belge, nous ne pouvons pas parler des relations de subordination parce que chaque association dépendante de la structure d'un parti présente l'homogénéité: nous avons ainsi les associations des femmes socialistes, libérales et catholiques où les femmes sont égales du point de vue de leur statut. Le statut est ici donné par l'appartenance au parti politique. En ce qui concerne l'appartenance à la classe sociale, c'est toujours la bourgeoisie féminine qui est à la base du mouvement des femmes en Belgique; les premières féministes belges, dans les années 1830-1840, sont des membres de la moyenne bourgeoisie qui détiennent le capital culturel. Dans les années 1860-1880 des femmes de la bourgeoisie libérale «éclairée» s'efforcent de mettre en place un réseau d'enseignement secondaire pour les filles. La baronne Pol Boël devient en 1937 présidente du Groupement social féminin libéral.

Nous pouvons ainsi appliquer aux associations féministes belges (sauf les sections féminines des partis d'extrême droite) le modèle égalitaire⁴ proposé par Prato, Stallworth et Sidanius⁵, conformément auquel les femmes préfèrent construire des organisations démocratiques où la hiérarchie n'existe pas. Pour les associations

¹ *Anuarul Uniunii Femeilor Române din România Mare. Al XX-lea an de la întemeiere*, Braşov, 1933, p. 5.

² Michel FOUCAULT, «Les Mailles du pouvoir», in *Dits et Écrits 1954-1988*, IV, Gallimard, Paris, 1994, pp. 188-192. Sur les associations féministes roumaines et les rapports de pouvoir v. notre article, Alexandra PETRESCU, «Pouvoir aux femmes ou femmes au pouvoir? Le mouvement des femmes roumaines en débat (1929-1944)», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. V, no. 3, 2005, pp. 672-678.

³ Joan SCOTT, *Stratification and Power. Structures of Class, Status and Command*, London, Polity Press, 1996, p. 25. Le statut est un aspect du pouvoir et est lié au concept de «dominance», impliquant le prestige social ou le revenu économique, Marianne SCHMID MAST, *Gender Differences...cit.*, p. 23.

⁴ Marianne SCHMID MAST, *Gender Differences...cit.*, p. 21.

⁵ F. PRATO, L.M. STALLWORTH, J. SIDANIUS, «The Gender Gap: Differences in Political Attitudes and Social Dominance Orientations», *British Journal of Social Psychology*, 36 (1), 1997, pp. 49-68.

féministes roumaines le modèle Bischof-Köhler¹ semble approprié parce qu'on y trouve une hiérarchie d'admiration où l'influence de l'individu dominant dépend de son charisme et de l'accord des subordonnés. Ces hiérarchies d'admiration qui s'opposent aux hiérarchies de pouvoir construites par les hommes sont plus vulnérables et moins stables au long du temps, considère Bischof-Köhler. Le modèle de Bischof-Köhler s'appuie sur l'idée qu'une fois la hiérarchie construite par une femme qui arrive à la tête de cette hiérarchie, les autres femmes vont essayer de prendre sa place, en rendant ainsi la hiérarchie instable. Mais l'analyse des associations féministes roumaines prouve que les femmes qui sont arrivées au sommet de la hiérarchie y restent pour des dizaines d'années, en assurant la stabilité des associations qu'elles ont créées: Maria Baiulescu est la présidente de l'Union des Femmes Roumaines de la Hongrie dès 1913 et reste la présidente de l'Union des Femmes Roumaines de la Grande Roumanie dès 1918 jusqu'en 1938; Elena Meissner est présidente de l'Association d'Émancipation Civile et Politique dès 1918 à 1938, tandis qu'Alexandrina Cantacuzino est à la tête de la Société Nationale Orthodoxe des Femmes Roumaines dès 1916 à 1941 et du Groupe National des Femmes Roumaines dès 1929 à 1939.

L'analyse du Groupe National des Femmes Roumaines nous semble intéressante parce que le Groupe National créé en avril 1929 par Alexandrina Cantacuzino se déclare «politique» et prépare un programme politique intitulé «programme de lutte»². Le Groupe se veut un parti politique féminin qui interdit à ses membres de s'inscrire dans les partis «jusqu'au jour où les femmes auront obtenu les droits politiques intégraux»³. Le Groupe se structure ainsi suivant la hiérarchie masculine des partis qui présuppose l'existence de la raison du pouvoir («power motive»)⁴. La structure antagoniste s'oppose à la structure hédonistique qu'on trouve dans les hiérarchies féminines d'admiration. Dans cette structure antagoniste le chef s'impose à ses subordonnés par le biais de la coercition. Mais ce que nous devons observer dans le cas du Groupe National est la combinaison entre la hiérarchie de pouvoir et la hiérarchie d'admiration, entre le charisme et l'autoritarisme⁵. On trouve la même combinaison entre les deux types de hiérarchie dans l'organisation féminine du Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV), le parti d'extrême droite paru en Belgique en 1933 et qui milite pour la place autonome de la Flandre au sein d'un État fédéral. L'organisation réservée aux femmes – Vlaamsch Nationaal Vrouwenverbond (VNVV) – possède une structure horizontale, spécifique aux autres organisations féminines belges (un secrétariat général qui s'occupe de l'organisation de la gestion et de l'administration, un service de formation qui s'occupe de la propagande interne et externe au niveau régional), mais aussi une structure verticale (au niveau des arrondissements, communes, sections, noyaux,

¹ Marianne SCHMID MAST, *Gender Differences...cit.*, pp. 19-21.

² Alexandrina CANTACUZINO, *Femeile in fața dreptului de vot. Programul de luptă al Grupării Femeilor române. Cuvântare ținută în ziua de 10 aprilie la Casa Femeii pentru constituirea Grupării Femeilor Române*, Tipografia Capitalei, București, 1929.

³ *Bulletin du Conseil National des Femmes Roumaines, 1921-1938*, Rédaction «Casa Femeii», București, 1940, p. 2.

⁴ Marianne SCHMID MAST, *Gender Differences...cit.*, pp. 8-9.

⁵ La structure autoritaire existe aussi dans le cas du Conseil National des Femmes Roumaines (créé en 1921) dont la présidente est toujours Alexandrina Cantacuzino. Pour l'analyse du Conseil National des Femmes Roumaines v. notre article, Alexandra PETRESCU, «Le féminisme roumain et le vote universel entre les deux guerres», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. III, no. 3, 2003, pp. 797-799.

voisinages et blocs)¹. L'autre parti d'extrême droite, Rex, paru en 1933 dans le bloc catholique et qui se propose de renouveler la vie publique sous le signe du Christ Roi, organise les femmes de la même manière, en créant le Mouvement des femmes rexiste (MFR). Selon un relevé des dépenses pour le mois du mai 1944, le mouvement rexiste comprend un Service des Organisations Féminines, un Mouvement Féminin et une section surnommée «Foi dans la vie»².

Comme observe Michelle Perrot la question des relations des femmes avec l'État est toujours oblitérée par la figure du père, dissimulé sous le masque du Prince³. Les femmes roumaines sont obligées de devenir membres, en 1938, du Front de la Renaissance Nationale, le parti unique créé par Carol II. Si jusqu'en 1938 la Roumanie a six types de partis⁴, parmi lesquels des partis d'extrême droite et extrême gauche (socio-démocrates), à partir de 1938 la scène politique sera monopolisée par un seul parti, le Front de la Renaissance Nationale.

La méthode autoritaire se manifeste sous la forme d'un pouvoir disciplinaire qui favorise le développement d'un bio-pouvoir⁵, d'un pouvoir qui assume les fonctions biologiques du corps social. L'autoritarisme instauré par Antonescu à partir de 1940 surveille tous les membres du corps social par la création de l'Inspectorat général des campements et des colonies de travail obligatoire pour l'intérêt national qui comprend des fiches obligatoires pour chaque citoyen⁶. Les femmes roumaines sont dépourvues de leurs droits dans le domaine du travail et les féministes sont dépourvues de leur droit d'organiser des rassemblements et des congrès: en 1941 l'État interdit toute manifestation et rassemblement dans les places publiques et les maisons privées sans l'autorisation du commandement militaire. Celui qui participait aux rassemblements des associations interdites était puni de 10 à 25 ans de travail forcé.

Dans des telles conditions, les féministes roumaines ont un seul espace pour agir: le charitable qui est lui aussi sous le contrôle de l'État. Le Conseil du patronage des Œuvres sociales, créé le 21 novembre 1941, est dirigé par Maria Antonescu, la femme du chef de l'État. Dans le comité délibératif de ce Conseil on retrouve Alexandrina Cantacuzino, présidente de la Société Orthodoxe Nationale des Femmes Roumaines. Le Conseil agit pendant les premières années de la guerre pour aider les soldats roumains, leurs épouses et leurs enfants⁷.

L'analyse de la collaboration des autorités roumaines et belges avec l'occupant nazi doit se faire à partir de l'observation de Francine Muel-Dreyfus, que la France

¹ Els FLOUR, Catherine JACQUES, *Sources pour l'histoire du féminisme en Belgique. Répertoire d'archives (1830-1993)*, cit., p. 34.

² *Ibidem*, p. 36.

³ Michelle PERROT, «Préface», in Éliane GUBIN, Catherine JACQUES, Florence ROCHEFORT, Brigitte STUDER, Françoise THÉBAUD, Michelle ZANCARINI-FOURNEL (sous la direction de), *Le Siècle des féminismes*, cit., p. 12.

⁴ Matei DOGAN, *Sociologie politică...cit.*, p. 143. Les six types de partis sont: les grands partis qui pouvaient former des gouvernements, les partis dissidents (ressortis des grands partis), les partis ethniques locaux (allemand, magyar, juif), les partis-personnalité, créés autour des personnalités influentes, les partis d'extrême droite et les partis d'extrême gauche.

⁵ Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, cit., pp. 137-196.

⁶ Il s'agit du Décret-Loi no. 1403 du novembre 1941.

⁷ Sur l'activité de ce Conseil et sur les œuvres charitables des féministes, v. Ana-Maria STAN, «Contribuții ale femeilor române la activitatea de asistență socială în primii ani ai celui de-al doilea război mondial», in Ghizela COSMA, Virgiliu ȚĂRĂU (coord), *Condiția femeii în România în secolul XX. Studii de caz*, Presa Universitară Clujeană, Cluj-Napoca, 2002, pp. 39-58.

était en 1940 «le seul des pays occidentaux occupés à ne pas se contenter d'administrer, mais à conduire une révolution intérieure de ses institutions et de ses valeurs morales»¹. Donc, en Roumanie et en Belgique l'occupation nazie ne procède pas à une telle révolution.

En Belgique la collaboration avec les nazis se fait au niveau des deux partis d'extrême droite, le VNV (Vlaamsch Nationaal Verbond), dirigé par Staf De Clercq et Rex, dirigé par Léon Degrelle. Les deux partis connaissent un court succès: lors des élections de 1936 le parti nationaliste flamand VNV recueille 7,1% (16 députés) et Rex 11,9% (21 députés), tandis qu'aux élections de 1939 VNV obtient 8,3% (17 députés) et Rex 4,39% (4 députés)². Le VNV coopte au Sénat, en 1936, Odile van den Berghe, mais elle ne sera plus élue en 1939, compromise par la collaboration durant la guerre. Le Vlaamsch Nationaal Verbond adopte l'idéologie nazie et prône l'antisémitisme et le racisme, en demandant «À bas les Juifs!» lors des élections communales d'Anvers, en 1938³.

Même intégrées dans les partis, qu'ils soient traditionnels, d'extrême droite ou parti unique, les femmes roumaines et belges ne peuvent pas agir librement dans le champ politique qui reste, pendant toute la période de l'entre-deux-guerres, un espace réservé aux hommes. Ainsi, en 1926, Louise van de Plas, la présidente du Féminisme chrétien déclare que «le rôle des conseillères ne comporte pas de grandes possibilités d'action [...] Les groupements politiques masculins ne se sont pas montrés partout aussi accueillants que le requérait la simple équité»⁴.

Discours des féministes en Roumanie et en Belgique

Pendant toute la période de l'entre-deux-guerres les féministes belges et roumaines agissent pour obtenir les droits politiques en utilisant une diversité des modes d'action. Le lexique de toutes les féministes est celui de la démocratie, comme observe Michelle Perrot⁵: pétitions, manifestes, journaux.

Ce que nous voulons analyser est le langage utilisé par les féministes belges et roumaines dans leur lutte pour le droit de vote et d'éligibilité et la différence entre ce langage (écrit ou parlé) et le langage du pouvoir politique. Ce qui nous intéresse est aussi la différence entre les discours des féministes belges et roumaines après l'obtention des droits politiques pour la commune. Nous prenons en compte la liaison faite par Michel Foucault entre le pouvoir et le discours, parce qu'il considère que le discours véhicule et produit le pouvoir⁶. En ce sens, chaque discours des féministes peut être considéré créateur de pouvoir (social ou politique). Nous considérons ainsi que le langage des femmes peut être nommé «langage du pouvoir»,

¹ Francine MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, cit., p. 9.

² Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE (édité par), *Les partis politiques en Belgique*, cit., p. 11.

³ Jan CRAEYBECKX, Els WITTE, *La Belgique politique de 1830 à nos jours...cit.*, pp. 227-228.

⁴ Louise van de PLAS, *Le Féminisme chrétien*, novembre 1926, pp. 130-131.

⁵ Michelle PERROT, «Préface», in Éliane GUBIN, Catherine JACQUES, Florence ROCHEFORT, Brigitte STUDER, Françoise THÉBAUD, Michelle ZANCARINI-FOURNEL (sous la direction de), *Le Siècle des féminismes*, cit., p. 12.

⁶ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, vol. I, *La volonté de savoir*, cit., p. 134.

contrairement aux études¹ qui parlent du langage féminin sans pouvoir. Mais nous devons aussi prendre en compte que le langage est «un support de rapports de pouvoir»², comme observe Pierre Bourdieu, est que dans ces rapports la femme fait partie de la classe dominée, tandis que l'homme fait partie de la classe dominante.

La différence essentielle entre le langage des féministes belges et roumaines consiste dans le positionnement vis-à-vis du politique après l'obtention des droits politiques partiels. Les féministes belges ont le même langage que les hommes politiques, en privilégiant l'image de la femme-ménagère: en 1921 la socialiste Hélène Burniaux parle «d'élections des mamans»³ et la catholique Louise van den Plas du «parti des foyers»⁴, dans la ligne de pensée des partis politiques qui dirige leur propagande vers les ménagères et non vers les citoyennes. L'expression «ménage communal» est utilisée maintes fois par les partis politiques; en 1919 on peut lire dans le journal socialiste *Le Peuple* «qu'il est juste et nécessaire d'intéresser les ménagères à la reconstruction du grand ménage communal»⁵. En 1920, peu avant l'octroi du droit de vote pour les femmes, le Parti Libéral exprime la même pensée dans les résolutions votées lors du Congrès d'octobre. Ces résolutions se proposent d'organiser les futures électrices et suggèrent que les sections féminines doivent s'intéresser particulièrement «aux questions qui concernent directement les femmes, telles que la réforme de la bienfaisance, la protection de la maternité et de l'enfance, de la santé, de la moralité publique, du travail féminin, de l'enseignement à tous les degrés»⁶. Dans le Parti Catholique il y a la même préoccupation pour les tâches sociales féminines et les féministes s'engagent à respecter et à promouvoir les décisions de leur parti. La catholique Cyrille Van Overbergh considère que la tâche des femmes n'est plus simplement de restaurer la famille, mais bien de restaurer la famille nombreuse et de lutter contre les pratiques contraceptives⁷.

L'image de la famille, du père et du mari qui sont les chefs de la famille, continue à être utilisée par les féministes belges; en 1922 Louise van den Plas défend «l'organisation chrétienne de la famille et la prééminence du mari comme chef de la société conjugale», en approuvant ainsi La loi électorale du 19 février 1920 qui permet aux femmes de devenir bourgmestre ou échevin avec l'autorisation préalable de l'époux si elles sont mariées. En 1926 la revue catholique *La Ligue des femmes* utilise la figure du père pour faire une comparaison entre la gestion de la commune et de la famille: «Comme le père exerce son autorité pour le plus grand bien de chacun et le développement harmonieux de la famille, l'autorité communale doit servir au bien de tous»⁸.

Le langage des féministes belges crée, ainsi, un pouvoir social qui est considéré plus important que le pouvoir politique. Le discours des hommes politiques sur le rôle primordial de la femme-mère et ménagère est emprunté et développé par les

¹ S. MILGRAM, «Behavioral Study of Obedience», *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 67 (9), 1963, pp. 371-378. Le langage des femmes est appelé «powerless speech».

² Pierre BOURDIEU, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Éditions du Seuil, Paris, 1992, p. 116.

³ *Le Soir*, 8 avril 1921.

⁴ *Le Soir*, 24 avril 1921.

⁵ *Le Peuple*, organe officiel du Parti Socialiste, 25-26 décembre 1919.

⁶ *Conseil National du Parti Libéral. Résolutions votées par le Congrès libéral des 16, 17 et 18 octobre 1920*, Bruxelles, 1920, pp. 13-14.

⁷ Cyrille VAN OVERBERGH, *Le programme de l'électrice communale*, Bruxelles, 1921.

⁸ R. BARMARIN, «Une grande famille, la commune», *La Ligue des femmes*, VIII, no. 10, octobre 1926, p. 11.

féministes. Si en Belgique le même discours social domine pendant toute la période de l'entre-deux-guerres, en Roumanie nous constatons l'existence de deux types de discours féministes qui s'opposent: un discours d'avant l'année 1929, qui demande avec énergie les droits politiques et un autre, après 1929, qui s'appuie sur les questions sociales. Avant l'obtention des droits politiques partiels les féministes roumaines demandent avec énergie leur participation à la vie politique, en utilisant un langage que nous appelons «antagoniste»¹, en reprenant le terme de Marianne Schmid Mast qui le préfère à celui de «violence». Ainsi, la féministe Maria Buțureanu écrit en 1920, en se référant au droit de participer à l'administration de la commune: «Assez! On a été jusqu'à maintenant résignées et patientes. Mais on ne se contente plus de recevoir un bien à demi»². En 1926, dans un discours sur le droit de vote des femmes, Alexandrina Cantacuzino déclare: «Nous demandons avec fermeté devant la Loi électorale d'être appelées pour participer à la vie publique»³. Mais une fois les droits politiques obtenus, les féministes renoncent à leur langage guerrier et adoptent un langage propre au féminisme relationnel qui se caractérise par sa préoccupation pour les relations avec les autres, surtout la relation mère-enfant.

Le langage «antagoniste» est abandonné en faveur du langage «maternaliste» qui valorise l'idée de «l'éthique de la sollicitude»⁴. Les féministes roumaines s'impliquent dans le domaine social, leur action devenant de plus en plus généralisée et inspirant même la législation du domaine⁵.

En Belgique le même souci pour la protection de la mère et de l'enfant anime les esprits des féministes et des hommes politiques. Pendant toute la période de l'entre-deux guerres les féministes belges vont militer, avec quelques exceptions, pour la place de la femme au foyer. Ces discours sont renforcés après le refus du parti socialiste d'étendre le suffrage des femmes à la province. En 1931 la conseillère communale catholique de Saint-Gilles, Marguerite Partoes, s'oppose au travail féminin, en exprimant sa croyance que «la place de la femme est avant tout au foyer. Les femmes sont peut-être déjà en trop grand nombre dans l'industrie et le commerce et je ne pense pas qu'il faille leur ouvrir de nouvelles carrières»⁶, conclut-elle. Mais pas toutes les féministes catholiques pensent de la même manière parce qu'en 1928 la conseillère communale d'Ixelles Marguerite Smal demande, vu le chômage accru des femmes, la création d'une maternité, d'une école de servantes pour les jeunes filles et d'un traitement comparable aux hommes pour les femmes employées communales en ce qui concerne l'octroi d'une indemnité

¹ Marianne SCHMID MAST, *Gender Differences...* cit., p. 8.

² Maria C. BUȚUREANU, *Asociația pentru emanciparea civilă și politică a femeilor române. Buletin trimestrial*, anul I, nr. 1, ianuarie 1919-1920, p. 5.

³ Alexandrina CANTACUZINO, *Cincisprezece ani de muncă socială și culturală. Discursuri, conferințe, articole, scrisori*, Tipografia Românească, București, 1928, pp. 135-139.

⁴ Bérengère MARQUES-PEREIRA, *La citoyenneté politique des femmes*, cit., p. 114.

⁵ L'Association des Cercles des Bonnes Ménagères élabore dans la quatrième décennie «Le Projet de Loi pour la protection de la mère et de l'enfant» qui va être utilisé pour la création du *Règlement pour la protection de la mère et de l'enfant* paru en 1937; v. Crina DIACONU, «Aspecte privind rolul femeilor în procesul de reformare și modernizare socială în România interbelică. Activitatea și inițiativele Asociației Cercurilor de Gospodine în domeniul ocrotirii și asistenței mamei și copilului», in Ghizela COSMA, Virgiliu ȚĂRĂU (coord), *Condiția femeii în România în secolul XX. Studii de caz*, cit., pp. 11-37.

⁶ Citée par Catherine JACQUES, Claudine MARISSAL, «L'apprentissage de la citoyenneté au féminin. Les élections communales dans l'agglomération bruxelloise, 1921-1938», in *Cahiers. Femme et société*, Bruxelles, 1998, p. 105.

familiale¹. Le discours contre le travail rémunéré des femmes mariées culmine avec la proposition de loi du père Rutten, en février 1934, qui interdit le travail salarié de la femme mariée. Mais les socialistes rejettent le projet des catholiques en considérant que l'exclusion des travailleuses augmenterait les coûts et bouleverserait le processus de production. La crise économique mondiale des années '30 détermine de telles mesures discriminatoires qui privilégient le travail masculin au détriment du travail féminin. «Le réformisme classique»² qui avait comme buts la lutte pour le suffrage universel, l'exercice des droits syndicaux et l'amélioration des conditions matérielles des travailleurs est abandonné en faveur du «réformisme gestionnaire» des socialistes qui proposent une gestion sociale à partir d'un plan de travail.

Louise van den Plas observe en 1932 que «presque partout les femmes sont reléguées à l'arrière-plan. Les comités masculins leur concèdent volontiers une place de remplissage afin de ne point paraître ignorer le corps électoral féminin»³. Le paradoxe est que les femmes sont en même temps présentes et absentes du paysage politique; leurs droits politiques les rendent présentes, tandis que l'attitude des hommes politiques les rend absentes. Les féministes mêmes contribuent à la reproduction de cette attitude masculine qui ignore la femme; en 1933 Louise van den Plas insiste sur l'inégalité fonctionnelle des sexes, parce que l'homme possède «la première place dans l'ordre de l'autorité [...] et la femme la première place dans l'ordre du respect»⁴. En insistant sur l'inégalité entre l'homme et la femme, Louise van den Plas accentue en fait la différence entre les deux sexes, une différence qui est à la base du contrôle des femmes⁵. À ce type de discours qui accepte la subordination de la femme s'oppose un discours qui parle de l'égalité et de la liberté. Louise De Craene-Van Duuren écrit en 1930 que «la femme doit voter parce qu'elle est non pas une mineure pour qui d'autres décident et dont le rôle est d'obéir, mais une adulte libre et responsable de ses actes»⁶. Le vote apparaît comme image de la liberté et de l'égalité, comme accomplissement de l'individu responsable. Comme nous avons déjà remarqué, le féminisme se caractérise par cette responsabilité et liberté contenues dans l'acte même d'agir pour l'obtention des droits politiques. En 1934 d'autres féministes belges réclament le droit de vote, en invoquant la liberté des femmes. Yvonne de Man, Hélène Denis et Berthe Labille font la différence entre les hommes libres qui font les lois et les femmes qui subissent ces lois et considèrent que le seul moyen pour se libérer de ces entraves et de «réclamer le droit de vote pour les femmes, établir le suffrage universel dans la pure acceptation du terme»⁷.

En comparant les titres des journaux féministes belges et roumains entre les deux guerres nous observons des ressemblances qui renvoient à «l'action

¹ *Ibidem*, pp. 105-107.

² La distinction entre «réformisme classique» et «réformisme gestionnaire» est introduite par Guy VANTHEMSCHE, «Les mots et les actes. 100 ans de pratique réformiste en Belgique», in Hugues LE PAIGE, Pascal DELWIT (éd), *Les socialistes et le pouvoir*, Labor, Bruxelles, 1998.

³ Louise van den PLAS, «Après les élections communales», *Le Féminisme chrétien*, no. 8, 1932, pp. 113-115.

⁴ Louise van den PLAS, in *Le Féminisme chrétien*, janvier 1933, p. 2.

⁵ Joan SCOTT, «Genre: une catégorie utile d'analyse historique», in Jeanne BISILLIAT, Christine VERSHUUR (dirigé par), *Le Genre: un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, cit., p. 59.

⁶ Louise DE CRAENE-VAN DUUREN, in *L'Affranchissement de la femme*, no. 3, juillet-septembre 1930, p. 40.

⁷ Yvonne DE MAN, Hélène DENIS, Berthe LABILLE, *Le Catéchisme des femmes*, Coll. «L'Églantine», Bruxelles, 1934, pp. 5-7.

féministe» et à «la voix des femmes» qui doit se faire entendre par les hommes politiques. *Acțiunea feministă (L'Action féministe)* est la publication de l'Association d'Émancipation Civile et Politique des Femmes de la Roumanie pendant toute la période de l'entre-deux-guerres et *La Femme Socialiste. Organe d'éducation, de propagande et d'action féminine socialiste* est la publication des femmes socialistes belges dès 1912 à 1935¹. *Graiul Femeii (La Voix de la Femme)* est le journal du Groupe National des Femmes Roumaines dès 1935 à 1938, tandis que *La Voix des Femmes* est la revue des Femmes prévoyantes socialistes belges dès 1922 à 1936. L'action et le langage sont ainsi liés de façon inébranlable et représentent les éléments clés du mouvement des femmes belges et roumaines. L'action féministe se propose d'éduquer les femmes pour qu'elles soient prêtes d'exercer le droit de vote. La création des revues féminines se veut un essai pour propager la culture.

Parce que la bourgeoisie roumaine a subi «une défaite totale dans le domaine du culturel»², comme dit Ștefan Zeletin en 1925, les féministes membres de la bourgeoisie essaient, par la création des revues et journaux, de placer le culturel au centre de leurs préoccupations. Le manque de culture permet le succès des partis politiques qui se basent sur «l'ignorance et la désorientation des masses appelées brusquement à participer à la vie de l'État»³. À la désorientation déterminée par l'ignorance les féministes essaient d'opposer l'orientation des femmes par l'intermédiaire de l'éducation. C'est un processus qui est suivi aussi par les féministes belges. L'orientation des femmes renvoie au modèle spatial conformément auquel les électeurs (situés inégalement au long d'une droite) votent pour le parti le plus proche de leur situation et s'abstiennent si le parti est trop éloigné de leur position. Il ne s'agit pas ici d'une orientation qui tient de l'œil physique, du visuel, mais d'un regard plus profond, spirituel, qui tient de la culture.

Face à la constatation faite en 1928 par Nae Ionescu, que le Parti National Libéral «n'a jamais connu un déficit tellement aigu d'hommes de réflexion comme aujourd'hui»⁴, l'avènement des femmes en politique veut s'accompagner d'un renouvellement civique et intellectuel⁵. Si les féministes ont la possibilité de s'exprimer en public jusqu'en 1938 par leurs discours ou par leurs revues, une fois le régime autoritaire de Carol II instauré, elles sont forcées à se taire. Le discours des femmes se transforme en silence au niveau public, mais continue d'exister de manière cachée, dans la correspondance entre les féministes. Nous voulons appeler ce discours (qui est la lettre), le discours silencieux; il caractérise le mouvement des femmes roumaines pendant le régime de Carol II. Le discours féministe devient un point de résistance, un obstacle pour le pouvoir politique; en reprenant les mots de Michel Foucault nous pouvons dire que le discours caché produit un

¹ Sur la presse féministe belge v. Els FLOUR, Catherine JACQUES, *Sources pour l'histoire du féminisme en Belgique. Répertoire d'Archives (1830-1993)*, cit.

² Ștefan ZELETIN, *Burghezia română. Originea și rolul ei istoric*, ediția a II-a, Humanitas, București, 1991, pp. 276-277.

³ Nichifor CRAINIC, «Politica prin cultură», *Neamul Românesc*, XIX, nr. 51, martie 1924.

⁴ Nae IONESCU, «Și despre o discuție de idei», *Cuvântul*, V, nr. 1266, 30 octombrie 1928.

⁵ L'apport des femmes consiste dans leur supériorité au niveau du langage qui est observée par Walter F. McKeever: «Females are superior to males in some aspects of language ability and males are superior to females in visual-spatial abilities», Walter F. McKEEVER, «Cerebral Organisation and Sex: Interesting but Complex», in Susan U. PHILIPS, Susan STEELE, Christine TANZ, *Language, Gender and Sex in Comparative Perspective*, Cambridge University Press, Cambridge, 1987, p. 268.

pouvoir propre aux féministes et en même temps mine le pouvoir politique et le rend fragile¹.

Si les plus importantes féministes roumaines expriment dans les lettres leurs vrais sentiments, dans l'espace public elles doivent les dissimuler pour échapper à l'oppression du régime. La stratégie du dédoublement présuppose deux discours alternatifs, un discours public et un autre privé et un discours du groupe dominant et du groupe dominé qui donne naissance à une «hiérarchie discursive»². Le groupe qui détient le pouvoir politique détient aussi le pouvoir d'ordonner la structure du langage, de la pensée et d'une réalité où les hommes sont les figures centrales. Pour échapper aux contraintes du régime, les féministes adoptent la correspondance qui leur offre la possibilité de se créer un autre monde, parallèle au monde des hommes. Le secret devient ainsi une forme de pouvoir et de solidarité, en créant une discipline du silence³; le silence et le secret abritent le pouvoir⁴ féminin roumain pendant le régime de Carol II.

Pendant cette période nous devons comprendre les actes de l'État à partir du discours du constituant de 1938 qui abandonne la conception individualiste de la Constitution antérieure, pour établir une conception «communautaire, solidaire»⁵. L'organisation communautaire qui «vise les intérêts suprêmes de la collectivité, même par-dessus de ceux des individus»⁶ nous montre un État pour lequel l'individu n'a plus d'importance, seul le corps organique du peuple compte.

Conclusion

Le féminisme belge et roumain entre les guerres comprend deux périodes d'action: une période avant l'obtention des droits politiques partiels et une autre après l'octroi des droits politiques partiels. Nous pouvons parler d'un accroissement progressif de l'activité des féministes qui visent les droits politiques intégraux. Peu à peu le mouvement des femmes en Belgique et en Roumanie se fortifie et devient une présence permanente dans le champ politique, culturel et social. Nous avons essayé dans cette recherche de montrer le passage de la «femme cachée»⁷ à la «femme dévoilée»⁸.

¹ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, vol. I, *La volonté de savoir*, cit., pp. 132-133.

² Tzvetan TODOROV, *Omul de zădărnici*, trad. roum. I. Pop, Institutul European, Iași, 1999, p. 48. L'auteur se réfère à la société totalitaire où l'existence des discours alternatifs instaure la schizophrénie sociale.

³ David LE BRETON, *Despre tăcere*, trad. roum. C. Zaharia, All Educational, București, 2001, pp. 122-125.

⁴ Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, vol. I, *La volonté de savoir*, cit., p. 133.

⁵ Paul NEGULESCU, «Étude sur la Constitution sociale et politique de la Roumanie du 27 février 1938», *Revue du Droit public*, 3-4, 1938, p. 431.

⁶ Mircea DJUVARA, «La nouvelle Constitution roumaine et son esprit», *Revue du Droit public et de la Science Politique*, avril, mai, juin 1939, p. 308.

⁷ Erving GOFFMAN, *Les moments et leurs hommes*, cit., p. 166. Nous comprenons par «la femme cachée» la première étape du féminisme belge et roumain jusqu'à l'obtention des droits politiques partiels. Ce syntagme signifie dans notre étude la non implication directe des femmes dans le champ politique, les intermédiaires étant certains hommes politiques qui soutiennent leur cause.

⁸ Nous avons choisi ce syntagme pour la deuxième étape du féminisme belge et roumain qui comprend la période après l'obtention des droits politiques partiels et qui signifie l'implication active des femmes dans la politique pour l'octroi des droits politiques complets.

Les féministes roumaines et belges, mais surtout les féministes belges, veulent l'égalité des femmes insistant sur leur différence. C'est ainsi que nous pouvons parler des droits équivalents (pour les hommes et les femmes), mais distincts, en même temps¹. Si les hommes insistent sur la différenciation sexuelle pour prouver l'incapacité politique des femmes, les femmes, à leur tour, utilisent cette différenciation pour demander des droits politiques.

Dans toute cette activité menée par les féministes pour obtenir le droit de vote, les mots jouent le rôle le plus important: les discours, les conférences, les articles nous ont offert la possibilité de suivre le parcours de la pensée féministe et son développement. En analysant le langage des féministes belges et roumaines, nous arrivons à la conclusion qu'il n'y a pas de «mots échoués sans contexte»². Le contexte est offert par la relation de genre qui est une structure qui relie. Les mots ne sont pas échoués lorsque nous découvrons qu'ils déterminent, finalement, un changement de perception de la part des hommes politiques sur les femmes qui acquièrent le droit de vote. Le changement de la relation entre les hommes et les femmes est possible grâce au fait que la structure dont nous avons parlé, qui est la relation de genre, est «une danse d'éléments en interaction continue»³. Rien n'est figé dans la société, tout se transforme, tout progresse, tout élément constitutif de la société agit auprès des autres éléments, c'est ainsi que nous pouvons dire que le genre est le sexe socialement construit et «socialement agissant»⁴.

Dans la période qui précède la Seconde Guerre mondiale, les femmes veulent changer la relation de genre, et elles font un échange entre sécurité et autonomie, en préférant l'autonomie à la sécurité. Au triple rôle qu'elles se proposent d'avoir, de production, de reproduction et de gestion, elles ajoutent un quatrième: le rôle décisionnel sur le plan politique. Le rôle économique est déjà présent dans la production et la gestion, le rôle juridique existe dans la reproduction (lorsque nous parlons de la femme-mère et la femme-épouse), seul le rôle politique manquait. Le rôle de décider est représenté par le droit de vote qui est demandé avec tant d'énergie par toutes les féministes européennes.

¹ Melissa FEINBERG, «La politique de la personne: genre, nation et citoyenneté en Tchécoslovaquie (1918-1945)», *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, cit., p. 117.

² Jeanne BISILLIAT, «Mots échoués sans contexte», in Jeanne BISILLIAT et Christine VERSCHUUR (dirigé par), *Le Genre: un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, cit., pp. 69-76.

³ *Ibidem*, p. 74.

⁴ Sylvie CHAPERON, «Reprendre l'histoire du féminisme», in Anne-Marie SOHN, Françoise THÉLAMON (colloque organisé par), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible?*, cit., pp. 208-209.